

DEL-2024-02

Extrait du registre  
des délibérations du  
Conseil d'administration

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024

Secrétaire de séance :  
Baran CELIK

Nombre de membres du  
Conseil  
d'administration : 17

Présents : 11  
Pouvoirs : 5  
Votants : 16  
Ne prend pas part : 0

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Les administrateurs

KOMITES Pénélope  
AKKARI Maya  
BROSSEL Colombe  
COBLENCE Emmanuel  
SIMONDON Paul  
CONNAULT François  
BIRABEN Anne  
MESSAS Emmanuel  
RENNER Marc  
MARINETTI Angela  
LECOQ Jean-Pierre  
BONNEAU Stéphanie  
LERMINIAUX Christian  
LANNIBOIS-DREAN Hélène  
GILAT Sylvain  
CELIK Baran

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 14 mars 2024, se sont réunis à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

**Objet : REPARTITION DES PROMOTIONS DANS LE CORPS DES PROFESSEURS ESPCI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Conseil d'Administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D 2130-1° des 10 et 11 décembre 1990 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des professeurs de l'École supérieure de physique et chimie industrielles de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2022 DRH 27 du Conseil de Paris des 22 et 23 mars 2022 modifiant le statut des professeurs de l'ESPCI ;

Vu la délibération 2023 DRH 27 du Conseil de Paris du 20 juin 2023 modifiant le statut des professeurs de l'ESPCI ;

Vu l'avis du comité social territorial du 7 mars 2024 ;

Sur la proposition de Madame la Présidente,

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1 :** Le conseil d'administration autorise une promotion dans le corps des professeurs au titre de 2024 dans la discipline « sciences dures ».



**Article 2 :** Le calendrier et les modalités d'organisation des promotions seront définis par arrêté de la Maire de Paris.

**Article 3 :** La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise disposition du public sur un registre papier.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance

Baran CELIK

La Présidente

Marie - Christine LEMARDELEY